



Commune de
Hobscheid

**Heures d'ouverture
bureau communal**

Du lundi au vendredi de 8.00 à
12.00 heures et de 13.00 à
17.00 heures
sauf
Lundi, guichet ouvert jusqu'à
19.00 heures

Mercredi après-midi: guichet
fermé au public

Hobscheid, petit bureau près du
bureau de Poste, ouvert tous les
mercredis de 10.30 h à 12.00 h

**Öffnungszeiten
Gemeinde:**

Montags bis Freitags von 8.00-
12 Uhr und von 13.00-17.00 Uhr
ausser
Montags, Schalter bis 19.00 Uhr
geöffnet

Mittwoch nachmittags ist der
Schalter geschlossen

Hobscheid, kleiner Gemeinde-
saal bei der Post, Mittwochs von
10.30-12.00 Uhr geöffnet

**Téléphone de
l'Administration Communale:**

**Telefon
Gemeindeverwaltung:**

39.01.33 - 1

Fax: 39.01.33 - 33

**Place Denn
L-8465 Eischen**

Email:
commune@hobscheid.lu

Internet:
www.eischen.lu
www.hobscheid.lu

**Permanence du Service Tech-
nique en dehors des heures
d'ouverture normales:**

**Bereitschaftsdienst des Tech-
nischen Dienstes außerhalb
der normalen Öffnungszeiten:**

**39.01.33 - 40
24h sur 24 - 7 jours sur 7**

BULLETIN COMMUNAL

NUMERO 2010-2

Dans ce numéro:

- Conseil Communal du 17 juin 2010
- Fête Nationale 2010
- Continuation des projets communaux
- Construction d'une crèche à Hobscheid
- Organisation Scolaire 2010-11
- Maison Relais

Retrouvez toutes les informations relatives à **l'Organisation Scolaire 2010-2011**



ADMINISTRATION COMMUNALE DE HOBSCHEID

Place Denn - L-8465 Eischen

www.hobscheid.lu

Standard téléphonique: 39 01 33-1

Collège Échevinal:

Serge Hoffmann, Bourgmestre 39 01 33-1
Norbert Schortgen, Échevin
Fernand Bohler, Échevin

Population, Etat civil et Indigénat: Fax: 39 01 33-33

Erny Scholer 39 01 33-20
Viviane Philippe 39 01 33-23
Edmée Gilles 39 01 33-23
Permanence (Etat Civil) 39 01 33-40

Secrétariat: Fax: 39 01 33-31

Paul Reiser, Secrétaire Communal 39 01 33-28
Pir Krier 39 01 33-25

Recette: Fax: 39 01 33-33

Nico Bontemps, Receveur Communal 39 01 33-29
Milly Hermann 39 01 33-21

Service technique: Fax: 39 01 33-31

Florent Schmit 39 01 33-22
Permanence Service technique 39 01 33-40

Autres numéros utiles:

Jean Stoes, Préposé forestier 621 202 101
Corinne Lahure, Assistante sociale 390 337 / 488 333 260
Curé +32 632 401 95
Police, 48 rte d'Arlon (L-8410 Steinfort) 24 43 42 00 / 113
Ambulance, Pompiers 112

Fax: 39 01 33-33 E-mail: commune@hobscheid.lu

Bâtiments communaux Hobscheid:

Centre Scolaire Hobscheid:
• Précoce 26 30 98-21
• Préscolaire 26 30 98-20
• Maison Relais 26 30 98-22
2b, Hënneschtaas L-8373 Hobscheid
Centre Polyvalent: 39 99 51
24a, Grand-Rue L-8372 Hobscheid
Salle Union: 26 10 86 56
Grand Rue L-8372 Hobscheid
Terrain de Football (Buvette): 39 00 99

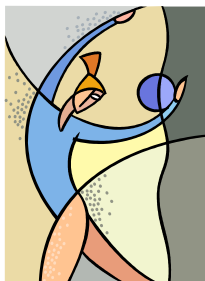
Bâtiments communaux Eischen:

Ecole Centrale Eischen: 39 01 33-1
19, rue de Hobscheid L-8473 Eischen
Centre Sportif Eischen: 39 01 12
1a, rue de la Gare L-8471 Eischen
Service Technique: 39 84 14
1b, rue de la Gare L-8471 Eischen
Service d'Incendie: 39 00 25
1c, rue de la Gare L-8471 Eischen
Ancien Presbytère (Annexe Mairie): 26 10 86 40
rue de l'Ecole L-8471 Eischen
Terrain de Football (Buvette): 39 00 78

PERMANENCE DU COLLEGE ECHEVINAL et/ou du BOURGMESTRE

En principe tous les lundis, de 17h00 à 19h00 à la maison communale à Eischen, Place Denn.
Pour des raisons d'organisation prière de prendre rendez-vous auprès du secrétaire communal.

Seniorenanz an Softturnen (Org.: A.C. Hobscheid)



Au Centre Polyvalent Hobscheid

Lundi, 14.30 – 16.00 heures (sauf vacances scolaires et jours fériés)

Seniorenanz an Softturnen - danses pour seniors (1 heure)
- Softturnen - gymnastique douce (30 minutes)

Vêtements: adéquats, chaussures de sports propres

Inscriptions: lors du premier cours

Chargée du cours: Monique Kieffer-Simon

Renseignements: Tél: 39 86 80

Reprise des cours: **lundi, le 20 septembre 2010**

CAP 12.9 DAG VUM POMPJEE

100 Joer Pompjesverband Kanton Capellen

- | Entdeckt d'Welt vum Pompjee |
- | Virféierungen |
- | Ausstellungen |

Menu mëttes:
Waarm Ham
12.- €
Tél: 26 11 51
Réservation:
9:00-18:00

www.fcspcapellen.lu

An Zesummenarbecht matt den 11 Gemengen

MAT DERBÄI:

- | POMPJEESCORPSEN AUS DEM KANTON CAPELLEN |
- | JUGENDPOMPJEEËN |
- | BERUFFSPOMPJEEËN AUS DER STAD LËTZEBUERG |
- | PROTECTION CIVILE |
- | ASAZZENTEREN |
- | BASE NATIONALE DE SUPPORT |
- | RETTUNGSHËNN |
- | S.A.M.U. SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE |
- | H.I.T. HUMANITARIAN INTERVENTION TEAM |
- | MUSÉE INT. D'EFFETS DE GENDARMERIE ET DE POLICE |
- | POLICE GRAND-DUCALE |



100 JOER
POMPJESVERBAND
KANTON CAPELLEN

www.jessca.lu

- 10:00 Gedenk Mass fir déi verstuerwe Pompjeeën
- 11:00 Diplomiwwerechung
- 11:30 Concert apéro «Harmonie Gemeng Mamer»
- 15:00 Concert «Keespelter Strëpp»

Animatioun fir Kanner

Fir lessen an Drénken
ass beschtens gesuergt



Conseil Communal du 17 juin 2010 (extraits)

Présents: S. HOFFMANN, bourgmestre, N. SCHORTGEN et F. BOHLER, échevins, C. WAGNER, W. ZIMMER, R. PEPIN, G. ROBERT, J. REINART, D. FREYMANN, conseillers, P. REISER, secrétaire

Questions au Collège Echevinal / Communications

Le bourgmestre répond, au nom du collège échevinal, aux questions des conseillers sur des sujets divers et informe le conseil sur certains points d'actualité.

Organisation scolaire 2010-2011

Le conseil communal approuve unanimement l'organisation scolaire 2010-2011 de l'école fondamentale de la commune (détails de l'organisation dans la rubrique spéciale de ce même bulletin).

Enseignement musical 2010-2011

A l'instar des années précédentes, l'enseignement musical est confié à l'Union Grand-Duc Adolphe (UGDA) (gestion des cours, personnel enseignant, ...).

L'organisation 2010-2011 préparée par l'UDGA ensemble avec l'administration communale est unanimement approuvée par le conseil communal.

Le budget définitif des frais de fonctionnement se chiffrera pour l'année 2010-2011 à un total de 140.062,02 €.

Demande de congé parental du rédacteur communal et remplacement temporaire

Le conseil communal accorde au rédacteur communal, Monsieur Pierre Krier, le congé parental demandé par celui-ci à partir du 1er janvier 2011 (50%, durée: 12 mois).

Monsieur Krier sera remplacé pendant son congé par un employé (m/f), engagé à durée déterminée.

Règlement d'utilisation du Centre Culturel «Jean Wolff» à Eischen, Place Denn (second vote)

Comme prévu par la loi, le conseil procède à la confirmation du 1er vote (voir bulletin 2010/1) du règlement d'utilisation du Centre Culturel Jean Wolff à Eischen.

Gemeinderat vom 17. Juni 2010 (Auszüge)

Anwesend: S. HOFFMANN, Bürgermeister, N. SCHORTGEN et F. BOHLER, Schöffen, C. WAGNER, W. ZIMMER, R. PEPIN, G. ROBERT, J. REINART, D. FREYMANN, Gemeinderäte, P. REISER, Sekretär

Fragen an den Schöffenrat – Mitteilungen

Der Bürgermeister beantwortet im Namen des Schöffenkollegiums die Fragen der Gemeinderäte zu unterschiedlichen Themen und gibt Informationen zu den laufenden Arbeiten und Vorhaben der Gemeinde.

Schulorganisation 2010-2011

Der Gemeinderat verabschiedet einstimmig die Schulorganisation 2010-2011 für die Grundschule der Gemeinde (S. ausführlichen Bericht «Schulorganisation» in diesem Gemeindeblatt).

Musikunterricht 2010-2011

Wie in den vorigen Jahren wird auch für das nächste Schuljahr die Union Grand-Duc Adolphe (UGDA) mit der Organisation der Musikurse beauftragt (Planung Kurse, Personalverwaltung, usw.).

Die Organisation des Musikunterrichtes 2010-2011, vorbereitet von der Gemeindeverwaltung und der UGDA, wird einstimmig vom Gemeinderat angenommen.

Zu Buche wird der Musikunterricht für besagte Schuljahr mit 140.062,04 € schlagen.

Antrag auf Erziehungsurlaub des Gemeinderedaktors und temporäres Ersetzen

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig den Erziehungsurlaub von Herrn Pierre Krier, Redaktor im Gemeindesekretariat, für eine Dauer von 12 Monaten (50%), ab dem 1. Januar 2011.

Herr Krier wird während besagter Zeit durch einen Angestellten mit zeitlich begrenztem Arbeitsvertrag ersetzt.

Nutzungsreglement des «Centre Culturel Jean Wolff» in Eischen, Place Denn (2. Votum)

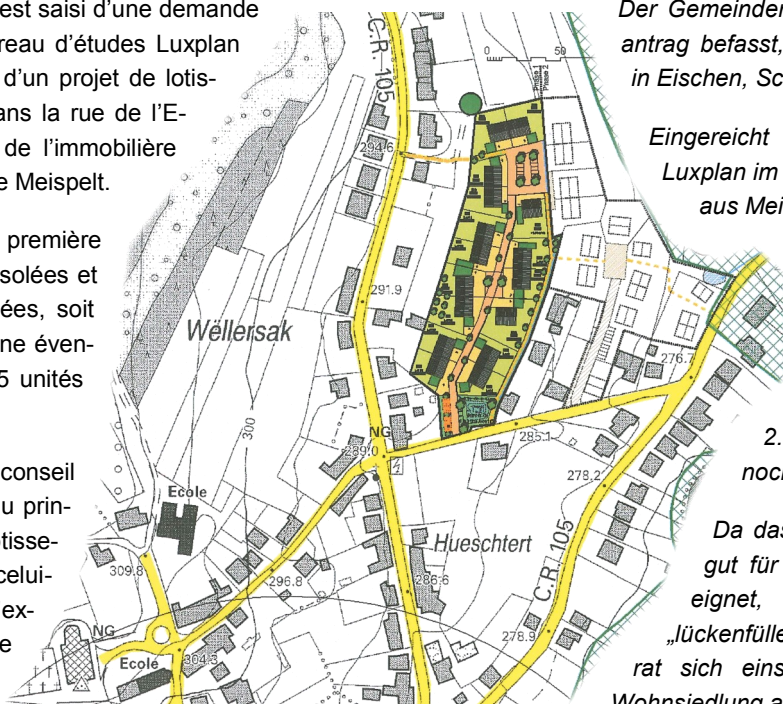
Wie vom Gesetz vorgesehen, bestätigt der Gemeinderat das erste Votum (S. Gemeindeblatt 2010/1) bezüglich des Nutzungsreglements des kürzlich fertiggestellten «Centre Culturel Jean Wolff» in Eischen.

Projet de Lotissement à Eischen décision de principe

Le conseil communal est saisi d'une demande de principe par le bureau d'études Luxplan de Capellen au sujet d'un projet de lotissement à Eischen, dans la rue de l'Ecole pour le compte de l'immobilière Mamer Concept SA de Meispelt.

Le projet prévoit une première phase de 2 maisons isolées et de 14 maisons jumelées, soit 16 au total, ainsi qu'une éventuelle extension de 15 unités par la suite.

Unaniment, le conseil s'exprime en faveur du principe d'un projet de lotissement sur le site visé, celui-ci se prêtant bien à l'extension du tissu bâti de la localité.



Wohnsiedlung in Eischen Prinzipienentscheid

Der Gemeinderat wurde mit einem Prinzipienantrag befasst, bezüglich einer Wohnsiedlung in Eischen, Schulstrasse.

Eingereicht wurde das Projekt vom Büro Luxplan im Auftrag von Mamer Concept SA aus Meispelt.

Besagter Plan sieht den Bau, in einer ersten Stufe, von insgesamt 16 Wohnungen vor (2 Einzel- sowie 14 Zweifamilienhäuser). In einem 2. Schritt würden sich eventuell noch 15 Einheiten hinzufügen.

Da das Vorhaben an diesem Ort sich gut für die Ausweitung des Dorfkerns eignet, und da es zudem noch „lückenfüllend“ ist, spricht der Gemeinderat sich einstimmig für das Prinzip einer Wohnsiedlung an dieser Stelle aus.

Réaménagement de la rue de la Gare à Eischen



Réaménagement de la rue de la Gare à Eischen

Renouvellement de la canalisation, couche de roulement et des trottoirs

Durée du chantier: juin - octobre 2010

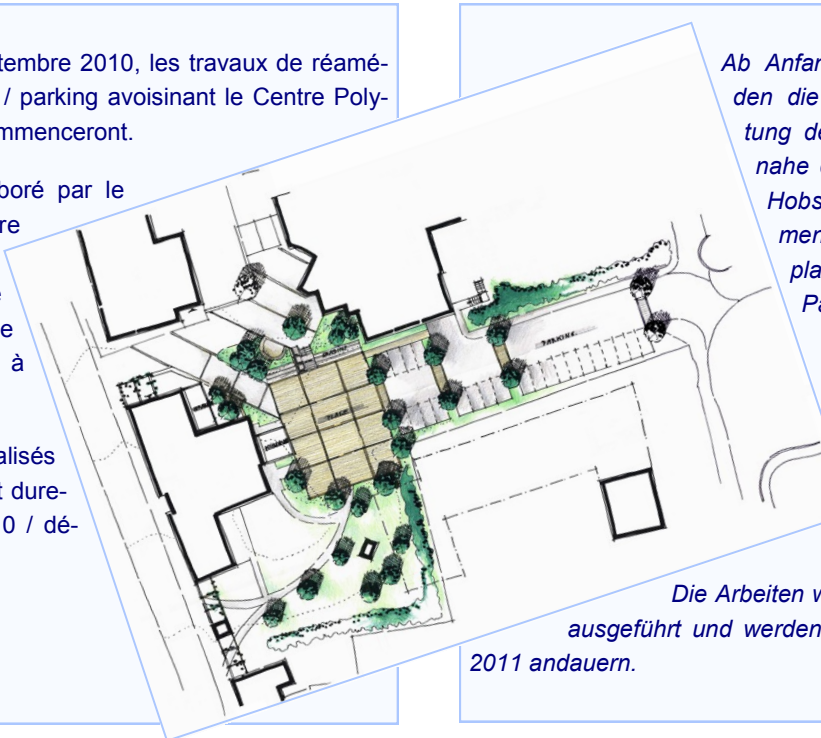
Création d'une place centrale et réaménagement du parking à Hobscheid

Schaffung eines zentralen Dorfplatzes und Erneuerung des Parkings in Hobscheid

Dès la rentrée de septembre 2010, les travaux de réaménagement de la place / parking avoisinant le Centre Polyvalent à Hobscheid commenceront.

Le but du projet, élaboré par le bureau d'architecture Marc Dieschbourg, est de créer un centre du village avec une «place du village» à Hobscheid.

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases et dureront jusqu'à la fin 2010 / début 2011.



Ab Anfang September 2010 werden die Arbeiten zur Neugestaltung des bestehenden Parkings nahe dem Centre Polyvalent in Hobscheid in Angriff genommen (Schaffung eines Dorfplatzes und Erneuerung des Parkings).

Hauptsächlicher Zweck des vom Architekten Marc Dieschbourg geplanten Unternehmens ist es, ein Dorfkern/Dorfmitte zu schaffen.

Die Arbeiten werden in mehreren Teilen ausgeführt und werden bis Ende 2010 / Anfang 2011 andauern.

Construction d'une crèche à Hobscheid

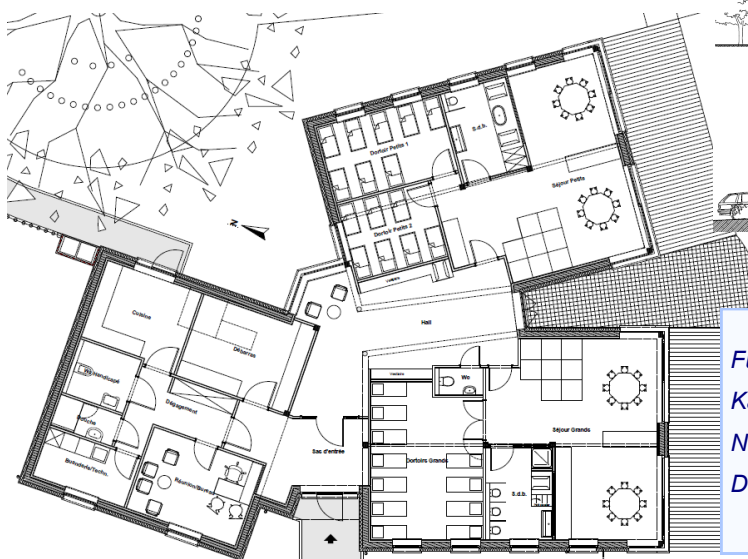
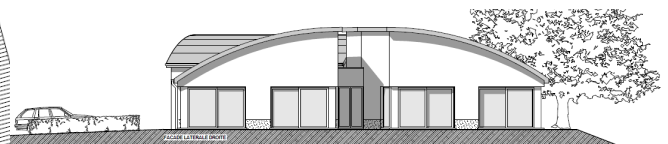
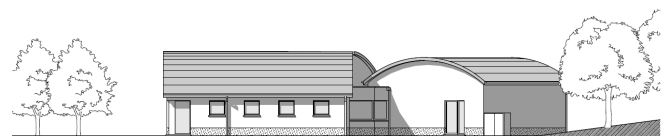
Bau einer Kinderkrippe in Hobscheid

Pour les enfants non-scolarisés de 0-3 ans

Capacité enfants: 40

Emplacement: à côté du complexe préscolaire à Hobscheid, rue Henneschtgaass

Durée des travaux: 12 mois (sept. 2010 - sept. 2011)



Für Kinder von 0-3 Jahre

Kapazität: 40 Kinder

Neben der Spielschule in Hobscheid, rue Henneschtgaass

Dauer der Arbeiten: 12 Monate (Sept. 2010 - Sept. 2011)

Les travaux récents effectués par l'équipe du service technique communal

Der technische Dienst der Gemeinde: Rezente Arbeiten



Travaux rue Bourg à Eischen



Réfection Centre Polyvalent à Hobscheid



Nationalfeiderdag 2010

E grouse Merci un Alleguerten déi Leit, déi all Joer nees de Nationalfeidag matfeieren.



Fête Nationale 2010

Merci à toutes celles et à tous ceux qui participent chaque année à la célébration de la fête nationale.



Communiqué de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort



Centre de Jour

Psycho-Gériatrique

1, rue de l'Hôpital

L-8401 Steinfort

Tél. : 39 94 91-5000

- Ass **spezialiséiert** op eeler Leit iwwer 65 Joer, déi **Hëllef brauchen** (oder **Fleeg**) am aldeegleche Liewen, an déi doheem wëlle wunne bliwen.
- Erlaabt dem Senior eng gutt Liewensqualität bäizebehalen, duerch d'Hëllef an d'Fleeg déi e bei eis kritt, souwuel wéi duerch d'**professionnel** Rotschléi vun der Equipe.
- Ass e flotte Kader, wou all Leit, déi sech do afannen, **Freed** empfangen, hier Erënnerungen austauschen, an Erfahrungen a Gefiller deelen.

Eist Zil :

- ◆ D'**Autonomie** vun der eelerer Persoun doduerch ze ënnerstetzen, dat mir Sie geziilt begleeden.
- ◆ Duerch e Liewesprojet an duerch e widderhuelent **Ureegen vun de kierperlechen an intellektuellen Fähigkeiten** e relationnelt a sozialt Liewe beizebehalen.
- ◆ **Ennerstëtze** vun der Famill an vum Frendeskrees vum Senior.
 - Animatioun an Ureegungen : individuel, ënnerscheedlech a professionnel.
 - Eist Personal : qualifizéiert , forméiert an expérimentéiert, schwätzt lëtzebuergesch, däitsch a franséisch.
 - D'Reimlechkeeten, d'Material an d'Minibusse si modern, entsprechen de Secherheetsvirschrëften an droe dozou bäi eng performant Leeschtung ze garantéieren.



Kommt eis besichen !

Avis de la Police: Rentrée Scolaire 2010

RENTREE DES CLASSES 2010

“ Attention, enfants sur la voie publique “



Comme tous les ans à la mi septembre, des milliers d'élèves reprennent le chemin de l'école. Surtout les petits " nouveaux " méritent une attention toute particulière. Ils ont tout juste atteint l'âge de six ans et ne connaissent pas encore les dangers de la circulation. Pour eux tout est nouveau et fascinant, leur manque d'attention aux dangers de la rue est flagrant.

Une prudence particulière est conseillée aux automobilistes à partir du 15 septembre, grande journée de la rentrée.



Le rôle des parents

Les parents jouent un rôle primordial. Ils sont considérés comme un modèle à suivre. Il est de leur devoir de sensibiliser les enfants aux dangers de la rue.

Voici quelques tuyaux :

- Commencez le plus tôt possible à habituer votre enfant à la circulation.
- Faites plusieurs fois le chemin de l'école ensemble et expliquez à votre enfant les dangers éventuels.
- Expliquez lui de toujours marcher sur le trottoir (c'est le seul endroit où il se trouve en sécurité).
- Le chemin le plus court n'est pas forcément le chemin le plus sûr : s'il n'y a pas de passage pour piétons, rappelez la règle d'or : s'arrêter au bord de la rue, regarder vers la gauche, vers la droite, jusqu'il n'y ait plus de voitures en vue, puis traverser.
- Rendez votre enfant bien visible ! Posez des bandes réfléchissantes sur ses vêtements et sur son cartable afin qu'il soit mieux perçu dans le noir et dans la pénombre.
- Si vous amenez vos enfants à l'école en voiture, respectez les règles du code de la route (ne pas stationner sur les passages pour piétons, sur les trottoirs etc...). Faites en sorte que votre enfant descende toujours de la voiture du côté du trottoir.
- N'attendez pas du côté opposé de la rue : dans l'euphorie de vous revoir l'enfant risque de traverser, sans prendre les précautions nécessaires.

Voici les principales règles pour le transport d'enfants en voiture :

- Un enfant de moins de 3 ans doit toujours prendre place dans un siège spécial pour enfant (Attention : un siège où l'enfant est assis dos à la route est interdit si le siège passager avant est équipé d'un airbag et que celui-ci est activé).
- Un enfant âgé entre 3 et 11 ans ne peut prendre place sur le siège passager que s'il utilise un siège qui correspond à sa taille et son poids.
- Les enfants qui mesurent plus de 150 cm n'ont plus besoin de siège spécial mais doivent porter la ceinture de sécurité standard.
- Sur les sièges à l'arrière d'une voiture les enfants doivent également prendre place dans un siège pour enfants. La Sécurité Routière recommande d'utiliser pour chaque trajet le siège pour enfants sur le siège arrière, les ceintures de série sont conçues pour la taille d'un adulte et peuvent - en cas d'accident - causer de graves blessures chez l'enfant.

A l'achat d'un siège pour enfant il faut vérifier :

- Si le siège correspond à l'âge, respectivement au poids de l'enfant.
- Si le siège est homologué et répond à la norme européenne de sécurité ECE R44.
- Si le siège se prête à l'installation dans votre voiture.
- Si le siège peut se fixer à l'aide des ceintures de série.

Mais seul l'achat d'un siège ne contribue pas à la sécurité de votre enfant. Encore faut-il veiller à l'utiliser de façon conséquente - même sur les trajets les plus courts.



Une fois dans la rue, il existe des règles à suivre :

- Le trottoir est la seule zone de sécurité où l'enfant peut marcher.
- Toujours marcher sur le trottoir du côté le plus sûr, c'est - à - dire vers les maisons et les jardins.
- S'il n'y a pas de trottoir ni sur le côté gauche ni sur le côté droit, prendre le côté gauche.
- Le plus sûr est de traverser la rue où il y a des feux de signalisation (vert signifie traverser, rouge signifie s'arrêter) et un passage pour piétons protégé.
- Si l'enfant doit traverser dans une zone non protégée il est impératif qu'il adapte un comportement de sécurité adéquat : regarder attentivement à gauche ensuite à droite et ensuite traverser, uniquement s'il n'y a plus de voitures en vue.

La Police est présente

La Police assure la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Ainsi en vue de la rentrée, certains véhicules de patrouille arborent le graphisme « ATTENTION – RENTREE – SCOLAIRE ». Pour la rentrée 2010, la Police assure la sécurité de vos enfants !

Elle est présente à la fois :

- pour protéger les jeunes sur le chemin de l'école
- pour prendre contact avec les enseignants et les parents.

La Police assurera une présence quotidienne auprès des différents établissements scolaires lors des premières semaines de cours. Ces actions seront répétées régulièrement tout au long de l'année scolaire dans le cadre des activités préventives de la police de proximité.

Une attention particulière sera axée sur le stationnement mettant en péril les écoliers et au non respect du port de la ceinture de sécurité.

Des contrôles répressifs fixés pour les premières semaines de la rentrée aux abords des établissements scolaires viseront à priori :

- l'excès de vitesse
- le non port de la ceinture de sécurité
- et l'usage illégal du téléphone portable

Au-delà de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, la Police contrôle subsidiairement le permis de conduire des automobilistes.



... pour que la rentrée 2010 se passe en toute sécurité !

BULLETIN SCOLAIRE

L'EDUCATION PRÉCOCE ET PRÉSCOLAIRE (Cycle 1)

1) L'EDUCATION PRECOCE (cycle 1 - précoce)

L'éducation précoce n'est pas obligatoire.

La rentrée des classes est le mercredi, 15 septembre 2010.



Pour l'année scolaire 2010-11 une (1) classe d'éducation précoce fonctionne avec les titulaires suivants:

Bâtiment Scolaire	Institutrice / Educatrice	Nombre Enfants
Ecole, rue Hënnëschtgaass à Hobscheid	MULLER Tania / KOEPP Danielle	28

Madame Nadine Strasser figure comme intervenante au précoce et au préscolaire.

Les enfants sont admis au début de chaque trimestre.

Dès que l'enfant a atteint les 3 ans, il peut s'inscrire au précoce:

1 ^{er} trimestre 2010-2011	15 septembre 2010	Enfants nés avant le 31 août 2007
2 ^e trimestre 2010-2011	03 janvier 2011	Enfants nés avant le 02 janvier 2008
3 ^e trimestre 2010-2011	25 avril 2011	Enfants nés avant le 24 avril 2008



Les enfants fréquentent les classes d'éducation précoce selon l'**horaire** indiqué ci-dessous:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.00-11.45)					
Après-midi (14.00-15.55)					

Les enfants peuvent profiter pendant l'heure de midi du service **Maison Relais**. Une prise en charge des enfants de 07.30 à 08.00 et les après midis jusque 18.00 heures n'est assurée qu'à partir janvier 2011.



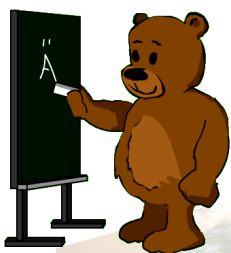
L'expérience, acquise par le personnel enseignant au cours des années précédentes, a montré que l'admission d'enfants au 3^{ème} trimestre n'est pas nécessairement idéale, ni pour l'enfant, ni pour le groupe fonctionnant alors déjà depuis 2 trimestres. Ce d'autant plus que le troisième trimestre s'avère être, en raison de plusieurs jours fériés, particulièrement court. A la rentrée suivante l'enfant concerné devra intégrer une nouvelle classe précoce avec d'autres enfants. Les parents devront donc juger de cas en cas de l'opportunité d'inscrire leur enfant pour le dernier trimestre.

A noter qu'à partir du 15 septembre 2010, le transport scolaire est également assuré pour les enfants des classes d'éducation précoce.

Les formulaires d'inscription sont disponibles au guichet de l'Administration Communale à Eischen, ou téléchargeables sur www.hobscheid.lu.
L'administration communale se réserve le droit de modifier les inscriptions en fonction des demandes et des effectifs maxima par classe.



2) L'EDUCATION PRESCOLAIRE (Cycles 1.1. et 1.2.)



L'éducation préscolaire comprend 2 années d'études et s'adresse aux enfants âgés de 4 ans au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire. L'enseignement préscolaire est obligatoire.

Rentrée des classes : mercredi, 15 septembre 2010

Horaire et Accueil des élèves

L'horaire pour les classes d'éducation préscolaire est du lundi au vendredi de 08.00 à 11.45 heures et les lundis, mercredis et vendredis de 14.00 à 15.55 heures. Il n'y a pas de classe les samedis.

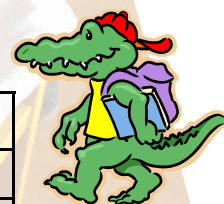
Les enfants sont admis au plus tôt à 07.50 et au plus tard à 09.00 heures. Le personnel enseignant est présent dès 07.50 heures et assure un accueil jusqu'au début des classes à 08.00 heures.

Répartition des classes

L'éducation préscolaire fonctionne avec quatre classes avec les titulaires suivants (voir tableau à côté).

Madame Nadine Strasser figure comme intervenante au précoce et au préscolaire.

Institutrice	Nombre Enfants
MULLER Béatrice	15
OBERTIN Michèle	13
THILLMANY Nathalie	15
WAGNER Sylvie	14
TOTAL:	57



L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (Cycles 2-4)

Tout enfant qui, avant le 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire, atteint l'âge de 6 ans révolus doit obligatoirement suivre l'enseignement primaire qui comprend 6 années d'études.

Les manuels scolaires sont financés par le budget communal et mis à disposition des élèves.

La rentrée des classes est le mercredi, 15 septembre 2010.

Répartition des classes

L'enseignement primaire en 2010-2011 comprend 13 classes réparties comme suit :

Année Scolaire	Nombre de classes	Eischen	Hobscheid	Total des élèves
1 (cycle 2.1)	2	1	1	26
2 (cycle 2.2)	2	1	1	34
3 (cycle 3.1)	2	1	1	26
4 (cycle 3.2)	2	1	1	38
5 (cycle 4.1)	3	3	0	42
6 (cycle 4.2)	2	2	0	33
	13	9	4	199

Horaire et Accueil des élèves

Les classes débutent à Eischen et à Hobscheid à 7⁵⁰ heures et durent jusqu'à 12⁰⁰ heures.

L'après-midi (lundi, mercredi, vendredi) les cours débutent à 14⁰⁰ heures et se terminent à 15⁵⁵ heures. Il n'y a pas de classe les samedis.



Répartition des classes

2009-2010		2010-2011			
Titulaire	Cycle	Titulaire	Cycle	Effectif (*)	Bâtiment Scolaire
		Henri Bertemes	2.1	13	Hobscheid, Grand-Rue
		Christine Steinmetz	2.1 (TT)	13	Eischen, rue de l'Ecole
Manon Reichert (Mike Steichen)	2.1 (TT)	Mike Steichen	2.2 (TT)	17	Eischen, rue de l'Ecole
Mandy Soisson	2.1	Mandy Soisson	2.2	17	Hobscheid, Grand-Rue
Christine Steinmetz (Mike Steichen)	2.2 (TT)	Alphonse Simon	3.1	15	Eischen, rue de la Montagne
Alphonse Simon	2.2	Marie-Anne Ensch	3.1	11	Hobscheid, Grand-Rue
Tessy Hansen	3.1	Tessy Hansen	3.2	19	Eischen, rue de la Montagne
Joëlle Nennig	3.1	Joëlle Nennig	3.2	19	Hobscheid, Grand-Rue
André Bosseler	3.2	Annette Wagner	4.1	13	Eischen, rue du Bois
Henri Bertemes	3.2	Corinne Spoden	4.1	16	Eischen, rue du Bois
Marie-Anne Ensch	3.2	André Bosseler	4.1	13	Eischen, rue du Bois
Manon Weis	4.1	Manon Weis	4.2	17	Eischen, rue du Bois
Steve Peter	4.1	Steve Peter	4.2	16	Eischen, rue du Bois

(*) effectif connu en août 2010

(TT) classe fonctionnant suivant le modèle «Team-Teaching» avec comme intervenants Mme. Reichert, Mlle. Steinmetz et Mons. Steichen)

Surveillance des écoliers

La surveillance des écoliers, 10 minutes avant les débuts des classes, pendant les récréations ainsi que vers les bus scolaires, est assurée par les enseignants suivant un roulement journalier. Ce plan de surveillance est affiché dans les bâtiments scolaires respectifs.

Cours d'Appui

Les cours d'appui s'adressent aux enfants nécessitant un soutien particulier dans l'une ou l'autre branche principale. Les enfants concernés obtiennent dans ces branches un enseignement adapté à leur situation personnelle dans le but d'atteindre le niveau de leur classe respective.



Cours d'Appui (suite)

Afin de garantir un maximum de transparence dans la répartition des leçons d'appui, un enfant ne pourra bénéficier de ce soutien que sur avis de la commission d'insertion régionale. L'appui sera accentué sur le début de l'apprentissage (cycle inférieur) où les interventions se sont avérées être les plus efficaces.

Tout comme en 2009-2010, les cours d'appui sont assurés par Mmes Guirsch-Roeder Nadine et Schartz-Mannes Anita. A noter que ces cours d'appui s'ajoutent aux heures d'appui pédagogique introduites par la loi de 2009 comme partie intégrante de la tâche des instituteurs (54 heures d'appui pédagogiques annuelles).

Team-Teaching

Tout comme en 2009-2010, deux classes de 1^{ère} et 2^e année primaire fonctionneront en «Team-Teaching» (Mme Steinmetz, Mme Reichert et M Steichen).

L'approche « Team-Teaching » remplace pour les deux classes concernées les cours d'appui prévus dans les autres classes du cycle inférieur. Le « Team-Teaching » permet la création de groupes d'enfants flexibles, composés en fonction de l'état d'avancement des élèves dans les différentes branches, afin d'adapter au mieux le rythme du programme scolaire aux capacités d'assimilation des enfants.



La réussite du modèle se base sur l'engagement personnel des trois enseignants concernés et leur motivation d'assurer une concertation particulièrement poussée au sujet de l'évolution scolaire des enfants.

Instruction religieuse et Education morale et sociale

Pour des raisons d'organisation les cours d'éducation morale et sociale et les cours d'instruction religieuse se tiennent aux mêmes heures. Les élèves doivent opter pour un des deux cours. Il n'est pas possible de changer de cours pendant l'année scolaire.

Les cours d'instruction religieuse sont assurés par des chargés de cours désignés par l'archevêché du Luxembourg tandis que les cours d'éducation morale et sociale sont tenus par les chargés nommés par l'administration communale, en l'occurrence Mmes Florence Hommel, Anita Schartz et Diane Müller.

Chargés de cours

La tâche des titulaires de classe étant fixée en principe à 23 leçons d'enseignement direct par semaine (25 pour le cycle 1), la différence de 3 leçons par rapport aux heures de cours (26 leçons par semaine) est assurée par des chargés de cours assumant la tenue des branches dites secondaires ainsi que certains remplacements temporaires de titulaires de classes. Pour les classes de l'enseignement préscolaire, le nombre de décharges de leçons est fixé à une leçon par semaine. Pour l'année scolaire 2010-2011 les chargés de cours sont Diane Müller et Anita Schartz-Mannes.

Les instituteurs diplômés Florence Hommel et Laurent Theis ne figurent pas comme titulaires de classe en 2010-2011, mais comme intervenants pour certaines branches.

Réunion d'information avec les parents

La nouvelle loi scolaire impose à l'enseignant un contact étroit moyennant des réunions d'information avec les parents de leur classe pour leur donner toutes les informations nécessaires sur les horaires, les programmes et les méthodes appliquées dans la classe, les devoirs en classe, les devoirs à domicile, le matériel dont les élèves ont besoin, la date et l'heure prévues pour les consultations des parents (voir ci-dessous).



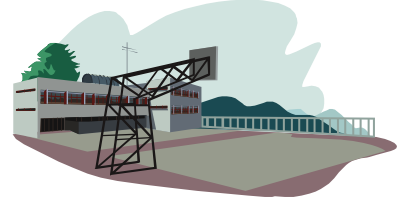
Consultations pour parents

Les consultations pour parents ont lieu en dehors des heures de classe et doivent être demandées auprès du titulaire de classe respectif. Ces consultations permettent aux parents de discuter avec le titulaire de classe les problèmes éventuels de leurs enfants.

QUELQUES RÈGLES À OBSERVER

Sécurité

- Il est rappelé aux parents qui assurent eux-mêmes le transport de leurs enfants, que dans l'intérêt de la sécurité de tous les enfants, ainsi que du prompt déroulement du transport scolaire, il n'est pas permis de stationner sur les aires de bus ou de manière à bloquer les voies d'accès.
- L'accès dans les cours d'écoles par voiture est strictement interdit.
- Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter les élèves dans leur voiture privée. Les parents sont priés de respecter l'horaire scolaire et, au cas où cela s'avèrerait impossible, de contacter une tierce personne pour enlever l'enfant.
- La surveillance obligatoire du personnel enseignant commençant 10 minutes avant le début des cours, il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire dès ce moment sans l'autorisation préalable du surveillant.
- Pour des raisons de sécurité, l'accès aux bâtiments scolaires et aux cours de récréation (enseignement et structures d'accueil) est réservé aux élèves et au personnel enseignant ou encadrant. Les parents des élèves désirant parler aux titulaires de classes ou responsables de service voudront prendre préalablement rendez-vous.



Politesse et obéissance

Dans le passé, des situations se sont parfois produites lors desquelles certains enfants se sont comportés de façon impolie soit envers le personnel enseignant, soit envers le personnel encadrant de la Maison Relais, soit envers le personnel accompagnant les enfants dans le bus.

Il est rappelé que même dans une structure «plus relax» comme l'est la Maison Relais, les enfants doivent obéir aux responsables afin de pouvoir **maintenir un service de qualité dans l'intérêt de tous les enfants.**

Aussi pour des raisons de sécurité, un comportement indiscipliné ne pourra être toléré et peut au pire des cas mener jusqu'à l'exclusion des services de la restauration scolaire, du service d'accueil ou bien du transport scolaire.

Utilisation du portable

L'utilisation des téléphones portables est strictement défendue à l'intérieur des bâtiments scolaires, de la Maison Relais et du bus scolaire.



Absences

Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Cela est valable aussi bien pour les élèves de l'enseignement primaire que pour ceux fréquentant les cours de l'éducation précoce ou préscolaire.

- Les absences doivent être justifiées dans les huit jours.
- Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie ou l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille.
- Des dispenses de fréquentation scolaire pourront être accordées, à la demande motivée de la personne responsable, à savoir:
 - ◇ par l'instituteur ou l'institutrice, pour une journée ou partie d'une journée;
 - ◇ au-delà d'une journée, une demande motivée doit être adressée au président du comité d'école, qui la transfert à l'Inspecteur Scolaire.
- **En cas de départ en vacances, aucune dispense ne sera accordée par le personnel enseignant et ce suivant l'instruction du Ministre de l'Éducation Nationale.**

ACCUEIL EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE

RESTAURATION SCOLAIRE « MAISON RELAIS »

1) SERVICES OFFERTS DANS LA MAISON RELAIS

A. Le service d'accueil pendant les périodes scolaires

Afin notamment d'arranger les parents devant quitter leur domicile tôt le matin pour se rendre sur leur lieu de travail, l'accueil dans la Maison Relais fonctionne depuis l'année 2008/2009 le matin à partir de 7.30 heures. Le personnel encadrant prendra en charge les enfants dans les locaux de la Maison Relais à Hobscheid à 7h30 et les accompagnera en temps utile vers l'école primaire à Hobscheid respectivement vers l'autobus scolaire qui les emmènera à leur école à Eischen. Les après-midis la Maison Relais fonctionne tous les jours jusqu'à 18.00 heures.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7.30 - 08.00h	7.30 - 08.00h	7.30 - 08.00h	7.30 - 08.00h	7.30 - 08.00h
Midi	12.00 - 14.00h	12.00 - 14.00h	12.00 - 14.00h	12.00 - 14.00h	12.00 - 14.00h
Après-midi	16.00 - 18.00h	14.00 - 18.00h	16.00 - 18.00h	14.00 - 18.00h	16.00 - 18.00h

Dans le cadre du service accueil, les enfants sont encadrés et accompagnés le cas échéant dans leurs travaux à domicile. Des activités d'animation ou de loisir sont proposées.

Les après-midis, les enfants sont à reprendre au plus tard à 18.00 heures au bâtiment scolaire dans la rue Hënnëschtgaass.

Nouveauté 2011: Avec l'achèvement de la nouvelle école centrale à Eischen, une deuxième Maison Relais ouvrira ses portes.

Ceci permettra également la prise en charge des enfants du PRÉCOCE de 07.30 à 08.00 et les après-midis jusque 18.00 heures à partir janvier 2011.

B. La cantine scolaire fonctionne tous les jours de classe, soit du lundi au vendredi, dans l'enceinte du bâtiment préscolaire et précoce à Hobscheid, rue Hënnëschtgaass et s'adresse à tous les enfants scolarisés dans la commune.

Le transport vers la cantine des enfants fréquentant les classes à Eischen est assuré par bus.

Des repas de qualité sont fournis grâce à une cuisine de production sur place. Les menus détaillés sont affichés dans chaque bâtiment scolaire et peuvent être consultés sur le site web de la commune.

Après le déjeuner, les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités de nature sportive ou récréative (p.ex. dessins, bricolage, jeux de sociétés etc..) ou bien de se retirer pour lire ou se détendre, l'encadrement, respectivement la supervision des enfants étant assuré par le personnel de la Maison Relais.

Les enfants sont encadrés et pris en charge jusqu'à 14.00 heures.

C. L'accueil pendant les périodes de vacances scolaires

L'accueil fonctionne pendant les vacances (sauf pendant les vacances de Noël). Durant les vacances d'été, il fonctionne pendant le mois de juillet et d'août.

Pendant les périodes d'ouverture, l'accueil est assuré à partir de 7.30 heures jusqu'à 18.00h.



2) L'INSCRIPTION DANS LA MAISON RELAIS

A. Les inscriptions pour le **service d'accueil** se font par trimestre entier (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre), moyennant un formulaire disponible au secrétariat communal ou téléchargeable du site web de la commune (www.hobscheid.lu).

Le principe d'une inscription préalable permettra de mieux organiser le service et notamment de planifier plus efficacement les besoins en personnel d'encadrement.

Toutefois, à titre d'exception, et en cas de besoin ponctuel, une inscription sporadique restera possible moyennant le formulaire disponible sur le site web de la commune.

Ne seront pas facturées les absences dues à une maladie et ce sur présentation d'un certificat médical ainsi que les absences dûment notifiées au responsable de la maison d'accueil. Les absences non notifiées devront par contre être facturées.



B. Restaurant Scolaire: L'inscription au restaurant scolaire se fait moyennant un formulaire par trimestre (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre), ou bien moyennant des tickets (sans valeur!) qui sont à déposer dans une boîte à lettres installée à cet effet dans les différents bâtiments scolaires (avant 8.15 heures de chaque jour).

Important (délais des inscriptions): L'inscription dans la Maison Relais étant valable pour une année scolaire, **vous devez réinscrire votre enfant pour l'année 2010-2011, et ceci pour des raisons d'organisation avant le 15 septembre.**

Tous les formulaires, respectivement tickets nécessaires aux inscriptions dans la Maison Relais sont disponibles au guichet communal, et téléchargeables sur le site Internet de la commune www.hobscheid.lu (www.eischen.lu)

3) FACTURATION (CHÈQUE SERVICE ACCUEIL)

Depuis l'entrée en service du système de facturation «Chèque Service Accueil» en mars 2009, la facturation est opérée de façon centralisée par le Ministère de la Famille avec un tarification barémique uniforme pour toutes les Maisons Relais du pays (barème consultable sur www.chequeservice.lu).

A noter que les cartes «Chèque Service», disponibles auprès du guichet communal sont valables pour une année. (Pensez d'ores et déjà à passer auprès de l'administration communale pour le renouvellement éventuel).



Le 21 janvier 2009 ont été votées les 3 lois qui créent le cadre de la nouvelle École fondamentale.

Ensemble, ces trois lois réorganisent les 9 premières années de scolarisation sur le plan pédagogique et organisationnel, dans le but d'une meilleure réussite de tous les élèves. Elles entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2009.

Le principal objectif de la réforme est d'améliorer la réussite en offrant aux enseignants le champ d'action nécessaire pour adapter leur enseignement aux besoins de leurs élèves. Chaque école fondamentale aura désormais la possibilité de différencier son enseignement, de décider et de mettre en œuvre des initiatives propres pour amener ses élèves aux socles de compétences et au-delà.

Les grandes lignes de la mise en œuvre pour l'année scolaire **2009-2010** se résument comme suit:

Les cycles d'apprentissage

À partir de la rentrée scolaire de septembre 2009, toutes les écoles préscolaires et primaires, désormais appelées écoles fondamentales, seront organisées en **4 cycles d'apprentissage**. Les cycles d'apprentissage remplaceront l'organisation traditionnelle en années scolaires. Le cycle 1 est constitué de l'éducation précoce (facultative) et préscolaire. Les cycles 2, 3 et 4 correspondent à l'enseignement primaire et ont chacun une durée de 2 ans. Les enfants bénéficient ainsi de deux années au lieu d'une pour développer les compétences exigées.

Les équipes pédagogiques

Dans chaque école, toutes les personnes qui enseignent et qui prennent en charge les élèves des classes d'un même cycle d'apprentissage se concertent et travaillent en équipes. Les équipes pédagogiques se constituent dès que les communes auront arrêté l'organisation scolaire pour 2009-2010. Chaque équipe désigne, parmi ses membres, un coordinateur de cycle.

Les équipes multi-professionnelles

À partir de 2009-2010, chaque école fondamentale pourra recourir à une équipe multi-professionnelle. Composée de spécialistes (psychomotriciens, pédagogues curatifs, psychologues, etc.), l'équipe multi-professionnelle aide à la prise en charge des enfants qui ont des besoins spécifiques. Le Service de l'Éducation différenciée du ministère s'emploie actuellement à mettre en place les différentes équipes. Les coordonnées des équipes respectives seront communiquées aux écoles dans les prochains mois.

L'approche par compétences

L'enseignement et l'apprentissage fondés sur les compétences sont au cœur de la réforme. L'approche par

compétences sera implémentée progressivement. Les équipes pédagogiques sont invitées, dès 2009-2010, à orienter leur enseignement en langues et en mathématiques aux socles de compétences définis pour les 4 cycles de l'enseignement fondamental et à créer des situations d'apprentissage qui correspondent à l'approche par compétences.

Les nouveaux outils d'évaluation

De nouveaux outils d'évaluation sont introduits pour mieux illustrer dans quelle mesure l'élève a développé les compétences visées et quelle progression lui reste à faire. À la fin de chacun des 4 cycles, un bilan de fin de cycle est remis aux élèves et aux parents. Il informe sur les compétences acquises et indique si l'enfant possède les compétences nécessaires pour accéder au cycle suivant. Aux cycles 3 et 4, les bulletins traditionnels sont maintenus en 2009-2010. Les élèves du cycle 2 reçoivent, à la fin de chaque trimestre, un bilan intermédiaire, sans notes chiffrées, qui documente le degré de développement des compétences. La forme définitive du bilan de fin de cycle et du bilan intermédiaire sera arrêtée et communiquée dans les prochaines semaines.

Le Plan de réussite scolaire

Chaque école établit un plan de réussite scolaire, qui définit les objectifs particuliers qu'elle se fixe pour amener ses élèves à la réussite. Pour répondre aux besoins identifiés dans leur plan, les écoles disposent d'une certaine autonomie. Elles peuvent aménager les horaires officiels, choisir le matériel didactique, modifier le regroupement des enfants, etc. L'année scolaire 2009-2010 sera consacrée aux travaux préparatifs nécessaires à l'élaboration des plans de réussite: les écoles identifieront les besoins de leur population scolaire et définiront les réponses qu'elles envisagent y apporter.

Les comités d'écoles

Avant le 15 juin 2009, chaque école met en place un comité d'école et désigne son président. Le comité aura pour missions, à partir de l'année prochaine, de proposer l'organisation scolaire, d'élaborer le plan de réussite scolaire, d'approuver le choix du matériel didactique et de collaborer avec les parents. En automne, les parents élisent au moins deux représentants qui se concertent avec le comité d'école. Pour des raisons organisationnelles, les premières élections sont organisées par les commissions scolaires des communes.



CALENDRIER SCOLAIRE 2010/2011

L'année scolaire commence le mercredi 15 septembre 2010 et finit le vendredi 15 juillet 2011.

1. Le congé de la Toussaint commence le samedi 30 octobre 2010 et finit le dimanche 7 novembre 2010.
2. Les vacances de Noël commencent le samedi 18 décembre 2010 et finissent le dimanche 2 janvier 2011.
3. Le congé de Carnaval commence le samedi 19 février 2011 et finit le dimanche 27 février 2011.
4. Les vacances de Pâques commencent le samedi 9 avril 2011 et finissent le lundi 25 avril 2011.
5. Jour férié légal: le dimanche 1^{er} mai 2011.
6. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 28 mai 2011 et finit le dimanche 5 juin 2011.
7. Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 2 juin 2011.
8. Jours de congé pour la Pentecôte: les lundi 13 juin et mardi 14 juin 2011.
9. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le jeudi 23 juin 2011.
10. Les vacances d'été commencent le samedi 16 juillet 2011 et finissent le mercredi 14 septembre 2011

Informations supplémentaires :

1. Le mercredi, 15 septembre 2010, jour de la reprise des classes, les enfants sont à congédier à la fin des cours de l'après-midi. Il y a donc cours la journée entière.
2. Les classes chôment le 6 décembre 2010 (St. Nicolas) et le 20 mai 2011 (jour du pèlerinage à Notre -Dame de Luxembourg).
3. La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.
4. Le lendemain de la 1^{re} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

LES CYCLES

Ancien système:

Précoce,
Préscolaire

1^{re} année primaire
2^{me} année primaire
3^{me} année primaire
4^{me} année primaire
5^{me} année primaire
6^{me} année primaire

Nouvelle école fondamentale:

Cycle 1 préc.	} Cycle 1
Cycle 1.1+1.2	
Cycle 2.1	} Cycle 2
Cycle 2.2	
Cycle 3.1	} Cycle 3
Cycle 3.2	
Cycle 4.1	} Cycle 4
Cycle 4.2	



TRANSPORT SCOLAIRE 2010-2011



	Matin		Départ	Arrivée
<u>08.00, Bus1:</u>	Hobscheid Ecole Primaire	-> Eischen Ecole Primaire	7.30	7.37
	Eischen Ecole Primaire	-> Eischen Place Denn	7.39	7.41
	Eischen Place Denn (*)	-> Hobscheid Ecole Primaire	7.43	7.48
	Hobscheid Ecole Primaire (*)	-> Hobscheid Préscolaire	7.50	7.52
<u>12.00, Bus1:</u>	Hobscheid Préscolaire (*)	-> Eischen Place Denn	11.50	11.55
	Eischen Place Denn	-> Eischen Ecole Primaire	12.01	12.03
	Eischen Ecole Primaire	-> Hobscheid Ecole Primaire	12.05	12.10
<u>12.00, Bus2:</u>	Hobscheid Ecole Primaire	-> Eischen Ecole Primaire	12.02	12.07
	Eischen Ecole Primaire	-> Eischen Place Denn	12.09	12.11
	Eischen Place Denn	-> Hobscheid Préscolaire	12.13	12.18
	Après-Midi (**)		Départ	Arrivée
<u>14.00, Bus1:</u>	Eischen Place Denn	-> Eischen Ecole Primaire	13.34	13.36
	Eischen Ecole Primaire	-> Hobscheid Ecole Primaire	13.38	13.43
	Hobscheid Ecole Primaire	-> Eischen Ecole Primaire	13.45	13.50
<u>14.00, Bus2:</u> +2me Bus supplém.	Hobscheid Préscolaire	-> Eischen Ecole Primaire	13.44	13.49
	Eischen Ecole Primaire (*)	-> Eischen Place Denn	13.51	13.53
	Eischen Place Denn (*)	-> Hobscheid Préscolaire	13.55	14.00
<u>16.00, Bus1:</u>	Hobscheid Ecole Primaire	-> Hobscheid Préscolaire	15.57	15.59
	Hobscheid Préscolaire (*)	-> Eischen Place Denn	16.01	16.06
	Eischen Place Denn (*)	-> Eischen Ecole Primaire	16.08	16.10
<u>16.00, Bus2:</u>	Eischen Ecole Primaire	-> Hobscheid Ecole Primaire	15.57	16.02
	Hobscheid Ecole Primaire	-> Hobscheid Préscolaire	16.04	16.06

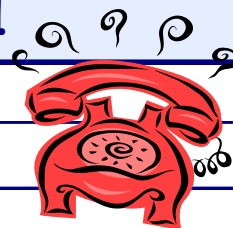
(*) Transport enfants du précoce et préscolaire.

() Seulement les lundis, mercredis et vendredis.**

Les mardis et jeudis, les enfants doivent être récupérés par les parents au Complexe Précoce et Préscolaire à Hobscheid, rue Hänneschtaass à 14.00 heures (fin du service de restauration) ou au plus tard à 18.00 heures (fin du service d'accueil).

A partir du 15 septembre 2010, le transport scolaire est également assuré pour les enfants des classes d'éducation précoce.

ANNUAIRE SCOLAIRE 2010-2011



Administration Communale

Personnes de contact :

M REISER Paul, secrétaire communal

Tel : 39 01 33-1

M KRIER Pir, rédacteur communal

Fax : 39 01 33-31

Pour vos questions ou problèmes d'ordre administratif, MM Reiser et Krier se tiennent à votre disposition. Prière de prendre rendez-vous.

Les bâtiments scolaires

Complexe Préscolaire et Précoce à Hobscheid	Tél. Classe précoce	26 30 98 21
	Tél. Bureau préscolaire	26 30 98 20
	Tél. Accueil	26 30 98 22
Grand'Rue à Hobscheid	Tél/Fax:	39 96 71
Ecole des Filles, rue de l'Ecole à Eischen	Tél:	39 71 37
Ecole des Garçons, rue de la Montagne à Eischen	Tél:	39 75 21
Bâtiment Scolaire rue du Bois à Eischen	Tél/Fax	39 96 78
Accueil - Responsable : Tanja Nourissier, éducatrice	Tél:	26 30 98 22
	Fax:	26 30 98 41

Piscine de Steinfort

www.piscine-steinfort.lu

Tél: 39 01 34-1

Président du comité d'école

Mademoiselle MULLER Tania	Tél:	26 30 98 21
	Fax:	26 30 98 41
	email:	tania.muller@education.lu

Coordinateurs de Cycles

Mademoiselle MULLER Béatrice (cycle 1)	Tél:	26 30 98 20
Monsieur STEICHEN Mike (cycle 2)	Tél:	39 71 37
Madame HANSEN Tessy (cycle 3)	Tél:	39 75 21
Madame WEIS Manon (cycle 4)	Tél:	39 96 78

Bureau Régional de l'inspection scolaire

Secrétariat de l'inspection scolaire à Mersch	Tél :	26 32 47-1
	Fax :	26 32 47-66

Ministère de l'Education Nationale

29, rue Aldringen L-2926 Luxembourg

Tél: 2478-5100
email: info@men.public.lu



CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE CENTRALE PRIMAIRE

Les entreprises viennent de commencer les travaux de raccordement aux infrastructures ainsi que les aménagements extérieurs.

D'après le planning actuel, la prise en service pourra se faire après déménagement des classes vers la fin 2010—début 2011.

